

Séance du 24/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances à la salle Phénix, les membres du Conseil municipal de la Commune de Moissannes, sous la présidence de Madame AUBERGER Mare-Sophie, Maire de Moissannes, dûment convoqués le 8 Avril 2026.

Présents : Madame AUBERGER Marie-Sophie, Monsieur TALABOT Dominique, Monsieur DORLIAT Guillaume, Monsieur BARRA Pierre-Yves Madame PIARROUX Audrey, Madame BARRAUD Samantha, Monsieur TEXONNIERE Yann, Monsieur JACQUOT Alexis, Madame JANDAUD Véronique, Madame MENUJIER Isabelle et Madame DEVARD Ghyslaine.

Absents :

Procurations :

Le secrétariat a été assuré par : Madame PIARROUX Audrey

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	11
Votes Pour :	11
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Moissannes
Mairie - 17000 Moissannes

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2025-046 du 12 décembre 2025 relative au transfert de la compétence distribution eau potable au Syndicat Vienne Combade.

Dit que le budget annexe eau doit être supprimé.

Vu la délibération du 12 Décembre approuvant le transfert du service de l'eau au Syndicat Vienne Combade,

Vu la délibération 2025-033 du 11 Juillet 2025 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Vienne Combade,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De clôturer le budget annexe de l'eau et de transférer toutes les écritures comptables nécessaires dans le budget principal de la commune.

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance

Le 24/04/2026

Le Président de séance :

Le Maire,
Marie-Sophie AUBERGER



La secrétaire de séance :

Publiée le : 28/04/2026